Case
FRC
5199

EXTRAIT
DES REGISTRES
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA COMMUNE DE LYON.

CEJOURD'HUI Dimanche, huit Juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, et de la Liberté l'an IV. le Conseil-Général de la Commune, ensuite des pétitions de plusieurs Citoyens des différentes Sections de cette ville, à l'effet de pouvoir élever au milieu de la place des Terreaux l'arbre de la Liberté, s'est assemblé en l'Hôtel-Commun, pour, à la demande desdits Citoyens en faire l'inauguration. Cet arbre destiné à être un des monuments les plus précieux de notre révolution, ayant été élevé; les quatre légions de la garde nationale de Lyon, occupant les quatre côtés de la place, et un concours immense de

Citoyens placés pour être témoins de l'auguste cérémonie qui alloit consacrer à jamais ce Palladium sacré de notre Liberté : le Conseil-Général s'est rendu sur la place, au bruit de plusieurs salves d'artillerie et d'une musique militaire; et, après avoir fait le tour de cet arbre ; deux écussons portant, non les signes de l'orgueil et de la sotte vanité des despotes et des tyrans, mais ces précieux caracteres de nos droits imprescriptibles, *les hommes naissent et demeurent Libres et égaux en droit*, sur l'un ; et *la liberté* sur l'autre ; ayant été attachés et fixés à l'arbre, M. le Maire a prononcé le discours suivant, qui a été vivement applaudi.

DISCOURS

DE M. LE MAIRE.

« Au moment où tous les tyrans de l'Europe » se réunissent pour nous ravir notre liberté, » vous venez, Citoyens, d'en planter le symbole » dans un sol où le despotisme avoit répandu » depuis tant de siècles le poison le plus funeste ; » cette terre va cesser d'être stérile ; les germes » de la Liberté et de l'amour de la Constitution, » s'y développeront avec tant de force que nos » ennemis en seront épouvantés ; les hommes y

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

» seront pénétrés de ce feu divin qui fait tout » entreprendre pour conquérir et conserver les » droits sacrés du peuple ; ils se prosterneront » devant cet arbre au pied duquel tout François » doit jurer de vivre et mourir libre ; ils y vien- » dront avec nous aiguiser leurs armes et se » préparer au combat. »

» Malheur à celui qui, en portant ses yeux sur » ce signe auguste de notre bonheur, forme dans » le fond de son ame l'horrible projet de le ren- » verser et de nous rendre esclaves ! Qu'il craigne » qu'un dieu vengeur ne lui fasse endurer plus » de tourments que tous les despotes désirent » d'en faire éprouver aux généreux défenseurs » de notre Constitution : périssent mille fois ceux » qui auront l'audace de lever une main sacrilege » pour l'abatre. Réunissons-nous tous, Citoyens, » et que cette union tant désirée de la patrie » en danger fasse le désespoir de nos ennemis ; » chassons pour toujours de nos murs l'affreuse » discorde, le fanatisme et ses fureurs. »

» Que les vils conspirateurs tourmentés du » désir de dominer et de voir ruisseler notre » sang, emportent avec eux sur une terre ennemie » et leurs crimes et leur rage. Nous ne redoutons » plus leur colere ; nous sommes libres et nous les » vaincrons : envain ils s'efforceront en nous » quittant, d'ébranler cet arbre immortel ; leurs

» efforts seront impuissants, l'arbre de la Liberté » n'en prendra que plus de vigueur, notre cou- » rage et nos forces ne feront que s'accroître et » les tyrans seront anéantis. Quel opprobre pour » eux en expirant, quelle joie pour nous en » mourant sur le champ de bataille ! nous lais- » serons à nos enfants l'honneur, la vertu et la » Liberté. »

M. Perret suppléant M. le Procureur de la Commune, a prononcé également le discours qui suit :

» CITOYENS,

» L'arbre de la Liberté vient d'être élevé au » milieu de cette place ; les symboles et les » couleurs de la nation, dont son faîte est orné, » annoncent à tous les Citoyens qu'ici est le point » central où ils doivent se réunir pour défen- » dre et soutenir les droits imprescriptibles de » l'homme. »

» Dans ces moments où la patrie est en dan- » ger, par les perfides manœuvres de nos enne- » mis ; soyons toujours à nos postes, et nous » en triompherons. »

» Vivre libre ou mourir, a été notre premier » serment ; ne quitter les armes, qu'après avoir

» terrassé les ennemis de la patrie, est le » vœu que doit former en ce moment tout bon » François. »

» Braves Citoyens, armés pour la défense » et le soutien de notre liberté ! qu'aucune di- » vision ne puisse jamais exister parmi nous. » Nos vils ennemis, chercheront à la provo- » quer ; mais les prévenir, les répousser, sera » votre premiere victoire. Redoublons donc de » zele, de constance et de courage, pour dé- » fendre notre Liberté ! que les tyrans contre nous » coalisés en pâlissent d'effroi ! Et que notre cri » de joie, soit toujours : *Périsse l'Aristocratie ! » règne la Liberté !* »

» Nous requérons, en l'absence de M. le » Procureur de la Commune, qu'il soit dressé » procès-verbal de cette auguste cérémonie ; et, » pour en transmettre le souvenir à la postérité » la plus reculée, nous vous proposons, Mes- » sieurs, qu'au nom *des Terreaux*, que porte » cette place, soit substitué celui *de la Liberté ;* » ainsi que de consigner sur vos registres, l'é- » poque de cette journée mémorable, comme » un témoignage éternel du patriotisme des » Citoyens de cette cité. »

Après quoi, le Conseil-Général, s'étant re- tiré sur le perron de l'Hôtel-Commun ; avec

850

Messieurs les Officiers, composant l'Etat Major de l'Artillerie, en garnison dans cette ville ; qui avoient assisté à la cérémonie ; les gardes nationaux, ont défilé, et se sont retiré dans leurs quartiers.

Ce jourd'hui Dimanche, 8 Juillet 1792 ; et de la Liberté, l'an IV, le bureau Municipal asssemblé :

Lecture a été faite desdits procès-verbal et discours.

Le bureau Municipal, après avoir ouï M. Perret, faisant les fonctions de Procureur de la Commune, a arrêté, qu'ils seroient imprimés, affichés, et envoyés aux sections.

Fait à Lyon, le 8 Juillet 1792, et de la Liberté l'an IV. en séance du Bureau Municipal, où étoient

M. VITET, Maire ;

MM. CHAPUY, SICARD, et BONNARD ; Officiers Municipaux.

M. PERRET, suppléant le Procureur de la Commune.

LECAMUS, Secrétaire-Greffier.

A LYON, de l'Imprimerie d'AMABLE LE ROY, place Saint-Jean, 1792.